







Formation:

Comment piloter la démarche de prévention du risque chimique

<u>Objectifs</u>: permettre aux industriels d'avoir une vision globale des différentes étapes de la démarche de prévention des risques chimiques et de disposer des ressources nécessaires afin de garantir la santé des salariés.

<u>Public visé</u>: chefs d'entreprise, responsables HSE, salariés compétents, préventeurs, techniciens HSE, services de prévention et de santé au travail

Date : jeudi 3 juillet 2025 de 9h00 à 17h00.

Durée de la formation : 6h30

Type de formation : formation en

visioconférence en direct sur Microsoft Teams.

Lieu: à distance sur Teams

Tarif:

- ✓ Adhérent France Chimie IDF / France Chimie Centre-Val de Loire / AFINEGE : 600 € HT
- ✓ Non adhérent France Chimie IDF / France Chimie Centre-Val de Loire / AFINEGE : 750 € HT

Financement : certification QUALIOPI offre la possibilité du financement par OPCA/ OPCO.

Préreguis: Aucun

Moyens pédagogiques: apports théoriques et pratiques - étude de cas pratiques - animation interactive - transmission d'un fascicule de formation numérique (pdf)

Modalités d'évaluation des acquis : QCM

Capacités et compétences visées :

- Identifier les dangers, prévenir les risques des agents chimiques, CMR et ACD
- Appliquer la démarche d'évaluation et de maîtrise des risques dans votre entreprise
- Adapter les mesures de prévention et de protection en fonction des risques identifiés

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE - Ingénieur HSE – ATOUT CHIMIE

PROGRAMME

- I. Contexte et enjeux
- II. Vision globale de la démarche de prévention les ACD et les CMR
- III. Inventaire des produits chimiques et des procédés émettant des agents chimiques
- IV. Evaluation des risques chimiques

V. Les étapes de la prévention

- Recherche d'une solution de substitution
- Contrôle des VLEP les organismes les GES
- VLB La médecine du travail
- Gestion des polyexpositions
- Stockage des produits chimiques
- Mesures d'urgence

VI. Limitation des expositions

- Les procédés
- Les mesures de gestion des risques : EPC
- Les mesures de gestion des risques : EPI
- Les mesures organisationnelles
- VII. Information / formation des travailleurs
- VIII. Gestion d'un plan de prévention
- IX. Prévention médicale, suivi individuel renforcé, AT/MP, archivage, traçabilité
- X. Conclusion